



Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi, le 9 septembre 2019 à 19h30, sous la présidence de Caroline Rosetti, mairesse.

Sont présents, Jennifer Merner, Karen Crandall, conseillères et Jean Rosetti, Normand Litjens et Jacques Charbonneau, conseillers.

Formant quorum.

La directrice générale, Martine Loiselle est aussi présente

RÉSOLUTION NO. 19-09-236

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford a invité les maires, conseillers et directeurs généraux des municipalités du Pôle de Bedford à une rencontre, tenue le 17 juin dernier, ayant pour objectif de fournir des informations importantes et objectives aux élus au sujet du processus de regroupement municipal que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut mettre en place lorsqu'une requête lui est formulée, ainsi qu'au sujet du Programme d'aide financière au regroupement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Armand n'ayant pas eu quorum du 4 juin au 15 août 2019, n'a pas été en mesure de prendre position suite à la rencontre du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du conseil municipal de St-Ignace-de-Stanbridge pour l'étude sur les regroupements ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude n'engage pas le conseil municipal de Saint-Armand pour le futur et les résultats de l'étude ne créent pas d'obligations ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sur la possibilité d'un regroupement sera préparée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de connaître les éléments positifs et négatifs qu'une telle décision pourrait avoir sur l'avenir de leur municipalité ainsi que de leur région ;

Il est proposé par Jacques Charbonneau ; appuyé par Jean Rosetti et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Armand appuie la demande d'étude sur les regroupements auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme le
16 septembre 2019


Martine Loiselle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Cet extrait de procès-verbal ne sera conforme qu'après son adoption